



Wallonie



Service public
de Wallonie

Demande de permis d'urbanisme portant sur des travaux techniques

COMMUNE DE WALHAIN REALISATION D'UN PARKING A L'ECOLE DE PERBAIS

CADRE RESERVE A LA COMMUNE OU AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Cadre 1 - Demandeur

Personne physique

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° boîte

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Personne moraleDénomination ou raison sociale : **COMMUNE DE WALHAIN**

Forme juridique : Pouvoir adjudicateur et Maître d'ouvrage

AdresseRue : **PLACE COMMUNALE n° 1** boîte /Code postal : **1457** Commune : **WALHAIN** Pays : **BELGIQUE**Téléphone : **010/65.56.56** Courriel : **info@walhain.be**Personne de contactNom : **MARCHAL** Prénom : **BENOIT**Qualité : **Chef de division technique**Téléphone : **010/65.32.07** Fax : **02/391.39.12**Courriel : **benoit.marchal@walhain.be****Auteur de projet**Nom : **PIRE** Prénom : **ISABELLE**Dénomination ou raison sociale d'une personne morale : **C²PROJECT**Forme juridique : **SRL**Qualité : **GERANTE**AdresseRue : **CHEMIN DE LA MAISON DU ROI n° 30D** boîte /Code postal : **1380** Commune : **LASNE** Pays : **BELGIQUE**Téléphone : **+32 2 318 81 26** Fax : **+32 2 308 08 42**Courriel : **isabelle@c2project.be**

Cadre 2 - Objet de la demande

Description succincte du projet :

Par travaux techniques, on entend :

a) les travaux pour lesquels les techniques de l'ingénieur ont une part prépondérante tels que les ponts et tunnels, routes, places, parkings, voies ferrées, métro et tout transport à supports fixes, pistes des aérodromes, ouvrages hydrauliques, barrages, canaux, ports et marines, captage des eaux, lignes électriques, pylônes, mâts, cabines de tête, éoliennes, turbines, gazoducs, oléoducs, pipe-lines, télécommunication ;)

b) les travaux de génie rural ;

c) les installations ou constructions dans la conception desquels les techniques de l'ingénieur ont une part prépondérante tels que les équipements de production, de stockage, de manutention, les bandes transporteuses, les portiques, les tuyauteries, les ponts roulants, les tours de stockage, les silos, les filtres extérieurs.

Le projet prévoit la réalisation d'un parking communal de 22 places (dont une place pour personne handicapée).

Ce dernier sera aménagée sur l'espace vert le long de la Grand'Rue.

Une partie du mur d'enceinte devra être démolie de façon à permettre un accès double sens au parking qui occupera une surface de +/-650m². Ce dernier sera réalisé en asphalte pour les zones de circulation et en pavés de béton drainants (avec remplissage en gravier) pour les zones de stationnements.

Il sera ceinturé de plantations (plantes grimpantes sur clôture côté habitations et haies côté cour d'école).

Un cheminement coloré permettra aux enfants de rejoindre le portail situé à la sortie du parking où le kiosque sera remplacé ; il servira de zone d'attente pour les enfants avant de rejoindre leurs parents.

Sur la Grand'Rue, la zone bus sera raccourcie de façon à permettre l'accès au nouveau parking. Les cheminements sont réorganisés par le déplacement de la traversée piétonne et le repositionnement du mobilier urbain.

Localisation :**Mentions des divers travaux s'y attachant :**

- Le démontage de revêtements en voirie et en trottoirs
- La démolition de fondations et sous-fondations
- La démolition d'éléments linéaires
- Les terrassements en déblais
- La démolition d'un mur en maçonnerie
- La construction d'un mur en maçonnerie
- La pose de pavés de béton en provenance du démontage
- La réalisation de revêtement hydrocarboné au niveau du nouveau parking et de l'accès à la cour
- La pose de pavés de béton drainants
- La pose de fondations et sous-fondations
- Le déplacement d'éléments localisés tels qu'abri vélo, carport,...
- La pose de mobilier urbain
- La réalisation de plantations
- La fourniture et la pose de clôture

Si la mise en œuvre du projet est souhaitée par phases, la description de ce phasage :

Sans objet. En effet, l'ensemble de l'ouvrage doit être réalisé en une seule et même phase.

Cadre 3 - Coordonnées d'implantation du projetRue : **Grand'Rue n° 45**Commune : **Perbais**Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des parcelles

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1	WAKHAIN	DIV1	E	104K	AC WALHAIN
Parcelle 2	WAKHAIN	DIV1	E	19C	AC WALHAIN

Existence de servitudes et autres droits :

Non

 Oui**Cadre 4 - Antécédents de la demande**

- ~~Certificat d'urbanisme n°1 délivré le..... à~~
- ~~Certificat d'urbanisme n° 2 délivré le..... à~~
- ~~Autres permis relatifs au bien (urbanisme, urbanisation, environnement, unique, implantation commerciale, intégré, ...):~~

Cadre 5 - Situation juridique du bien**Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage**

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT :
- Plan de secteur : **Zone d'habitat à caractère rural**
- Carte d'affectation des sols : **Sols limoneux à drainage naturel modéré**
- Schéma de développement pluricommunal : /
- Schéma de développement communal : **Annulation partielle par arrêt du Conseil d'état du 04/02/2014**
- Schéma d'orientation local : /
- Guide communal d'urbanisme : /
- Guide régional d'urbanisme : /
- Permis d'urbanisation : / Lot n :.....
- Bien comportant ~~un arbre - arbuste - une haie remarquable~~
- Bien soumis à la taxation des bénéfices résultant de la planification : /

- Site à réaménager, site de réhabilitation paysagère et environnementale, périmètre de remembrement urbain, de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, zone d'initiative privilégiée : /

Pour la région de langue française, en application du Code wallon du Patrimoine

- ~~site site archéologique monument ensemble architectural inscrit sur la liste de sauvegarde~~
- ~~site site archéologique monument ensemble architectural classé~~
- ~~site site archéologique monument ensemble architectural soumis provisoirement aux effets du classement~~
- ~~site site archéologique monument ensemble architectural figurant sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel~~
- ~~zone de protection~~
- ~~bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine~~
- ~~bien relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région~~
- ~~bien repris à l'inventaire communal~~
- ~~bien visé à la carte archéologique pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification de la structure portante d'un bâtiment antérieur au XXe siècle~~
- ~~bien visé à la carte archéologique, pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification du sol ou du sous-sol du bien~~
- ~~bien visé par un projet dont la superficie de construction et d'aménagement des abords est égale ou supérieure à un hectare~~

Cadre 6 - Liste et motivation des dérogations et écarts

Lorsque la demande implique une dérogation au plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme, ou un écart à un schéma, à une carte d'affectation des sols, aux indications d'un guide d'urbanisme, ou au permis d'urbanisation, la justification du respect des conditions fixées par les articles D.IV.5 à D.IV.13. du CoDT :

Sans objet

Cadre 7 - Code de l'Environnement

La demande comporte (joindre en annexe):

Une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

~~Une étude d'incidences sur l'environnement~~

Cadre 8 - Décret relatif à la gestion des sols

Vérifier les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Joindre en annexe le formulaire, dûment complété et accompagné des documents requis, tel que visé en annexe 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols -> **voir annexe**

Cadre 9 - Décret relatif à la voirie communale : création, modification ou suppression de voirie(s) communale(s)**Sans objet**

Joindre en annexe le contenu prévu par l'article 11 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ou l'autorisation définitive en la matière

Cadre 10 - Formulaire statistique

Respecter la législation fédérale en matière de formulaire statistique

Sans objet**Cadre 11 - Réunion de projet**

La demande comporte (joindre en annexe) :

- ~~○ Le procès verbal non décisionnel de la réunion lorsqu'une réunion de projet a été réalisée~~
- La preuve de la demande d'une réunion de projet obligatoire en vertu du CoDT, si cette réunion de projet a été sollicitée et qu'elle ne s'est pas tenue dans les 20 jours de la demande. **Le projet a fait l'objet de plusieurs réunions de concertations avec les usagers concernés.**

Cadre 12 - Annexes à fournir

La liste des documents à déposer en quatre exemplaires (+1 exemplaire par avis à solliciter) est la suivante :

- le projet comprenant :
 - le tracé et les coupes longitudinales et transversales, figurant :
 - ✓ l'indication des chemins publics avec indication de leur dénomination, de leur largeur dans un rayon de cinquante mètres de chacune des limites de la parcelle ; **cfr Annexe : indication des chemins publics**
 - ✓ les limites cotées du terrain ; **cfr Annexe : limites cotées du terrain**
 - ✓ les courbes de niveau des coupes de terrain actuelles et projetées ; **cfr plan 01 et 11**

- ✓ l'implantation, le genre ou la destination des bâtiments voisins dans un rayon de cinquante mètres de chacune des limites de la parcelle ; **cfr Annexe : destination des bâtiments voisins**
 - l'implantation des bâtiments, existant sur la parcelle, à maintenir ou à démolir ; **Sans objet**
 - l'emplacement des arbres à haute tige à maintenir ou à abattre ; **Sans objet**
 - les vues des différents peuplements éventuels ; **Sans objet**
- la vue en plan et les profils en long sont établis à l'échelle de 1/200^e, ou 1/1000^e ou 1/5.000^e ; **cfr plan 11**
- les profils en travers, sont établis à l'échelle de 1/100^e ou 1/50^e; **cfr plan 11**
- l'avis des impétrants concernés sur la faisabilité technique du projet ; **Sans objet**
- un plan de situation comportant l'orientation établi à l'échelle de 1/5.000^e ou 1/10.000^e ; **cfr plan 01**
- le cas échéant, un plan général de chaque tronçon de voirie. **cfr plan 11**

Les plans sont numérotés et pliés au format standard de 21 sur 29,7centimètres.

Cadre 13 - Signatures

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur ou du mandataire

.....

ANNEXES

- A. Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement
- B. Formulaire relatif à la gestion et à l'assainissement des sols
- C. Indication des chemins publics
- D. Destination des bâtiments voisins

- E. Limites cotées du terrain
- F. Plan de situation existante, projet et coupe technique (PO1 et P11)
- G. Reportage photographique